

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Paramétrage des types de contrats de travail	3
Les actions de l'écran	3
Ajouter / Modifier un contrat	4

Paramétrage des types de contrats de travail

Cette page permet de régler et de paramétrer les différents types de contrats en place au sein de l'entreprise.

Paramètres - Types de contrats de travail

Ajouter un type de contrat de travail

Gérer les catégories de salariés

7 éléments

100

	Nom	Description	Taux de charges patronales	Nb jours annuel moyen	Mode de décompte du temps de travail	Unité de base de temps	Position permanente	Prise en compte dans l'effectif	Prise en compte dans l'ancienneté	Nombre de jours de CP acquis par mois	Compteurs de CP	Compteurs de DTT	Pourcentage d'heures supplémentaires autorisées	Télétravail	Catégories de salariés	Compte Epargne-Temps	Attribution des CP selon l'ancienneté	Entités	Ordre d'affichage	Action
☐	CDD	Contrat à durée déterminée	0,50	218,00	Rien n'est défini	Jours	☐	☒	☒		Report jusqu'au mois de juin une fois la période précédente dépassée (mal) Acquisition progressive tout au long de la période En cas de contrat à temps partiel : calcul au réel des jours posés	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période		☐				Société SAS Sud Est, Société SAS Sud Ouest, Société SAS Paris, Société SAS Beauvais, Société SAS Nord IDF, SOCIÉTÉ SAS	10	
☐	CDI	Contrat à durée indéterminée	0,50	218,00	Rien n'est défini	Jours	☒	☒	☒		Report jusqu'au mois de juin une fois la période précédente dépassée (mal) Acquisition progressive tout au long de la période En cas de contrat à temps partiel : calcul au réel des jours posés	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période		☒			Société SAS Sud Est, Société SAS Sud Ouest, Société SAS Paris, Société SAS Beauvais, Société SAS Nord IDF, SOCIÉTÉ SAS	20		
☐	Intérim	Contrat de travail temporaire	0,50	218,00	Rien n'est défini	Jours	☐	☐	☒		Les CP sont perdus en fin de période Acquisition progressive tout au long de la période En cas de contrat à temps partiel : calcul au réel des jours posés	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période		☐			Société SAS Sud Est, Société SAS Sud Ouest, Société SAS Paris, Société SAS Beauvais, Société SAS Nord IDF, SOCIÉTÉ SAS	50		
☐	Contrat d'apprentissage	Contrat d'apprentissage	0,50	218,00	Rien n'est défini	Jours	☐	☒	☒		Report jusqu'au mois de juin une fois la période précédente dépassée (mal) Acquisition progressive tout au long de la période	Pas d'attribution durant les congés sans solde Acquisition progressive tout au long de la période		☐			Société SAS Sud Est, Société SAS Sud Ouest, Société SAS Paris, Société SAS Beauvais, Société SAS Nord IDF, SOCIÉTÉ SAS	100		

Par défaut il existe déjà des contrats de travail. Vous pouvez cependant en créer selon vos besoins (Par exemple le contrat à temps partiel, le contrat unique d'insertion...)

Les actions de l'écran

Les actions globales

Ajouter un type de contrat de travail

Permet d'ajouter un nouveau type de contrat. Voir ci-après le détail de cette action.

Gérer les catégories de salariés

Permet d'ajouter des catégories de salariés. Vous pourrez ensuite associer le contrat de travail à une ou plusieurs catégories de salariés. Créer ces catégories permet de faire un filtre sur les catégories de salariés dans les rapports indicateurs, indicateurs collaborateurs et ventilation de l'activité présents dans le menu [Activité](#).

Les actions de masse

Modifier les entités

Permet de venir modifier directement l'affection aux entités du ou des contrats sélectionnés.

Les actions sur chaque ligne



Mettre à jour le contrat de travail

Permet de venir modifier les éléments du contrat en question. Le formulaire qui s'ouvre est le même que celui pour l'ajout d'un nouveau contrat. Voir ci-dessous comment le remplir.



Plus d'actions

Permet de dupliquer le contrat.

Ajouter / Modifier un contrat

Création d'un nouveau type de contrat de travail

Enregistrer

Ordre d'affichage* 401 ?

Entité(s)*

SOCIETE SAS
Société SAS Nord IDF
Société SAS Beauvais
Société SAS Paris
Société SAS Sud Ouest
Société SAS Sud Est

?

Contrat de travail

Nom*

Description*

Code*

Taux de charges patronales* 0.5 ?

Base mensuelle en jours pour la retenue sur salaire* 21.75 ?

Affichage du CRA interne en jours ou en heures Jours

Forfait jour ou nombres d'heures à la semaine ... ?

Heures par journée

Date d'application

01/01/1900

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00

+ Ajouter un élément

Horaires par défaut*

Début de la journée

Début de la pause déjeuner

Fin de la pause déjeuner

Fin de la journée

Contrôler la saisie ?

09 h 00

12 h 30

14 h 00

18 h 00

☐

Vous devez remplir différents champs:

- Les entités concernées par le contrat de travail
- Un code, un nom et une description
- Le taux de charges patronales

- La base mensuelle en jour : cette base permet à VSA de calculer une retenue sur salaire en cas d'absence non rémunérée. Ce champs permet d'avoir des valeurs de retenues sur salaires alimentées dans le compte d'exploitation.
- L'affichage du CRA
- Si le contrat est un forfait jour ou un nombre d'heures dans la semaine
- Le nombre d'heure par journée
- Les horaires par défaut : Vous permet de renseigner des heures d'embauche, de débauche et des pauses déjeuner qui seront mentionnés par défaut pour chaque collaborateur ayant ce type de contrat. Cette information remontra dans le CRA des collaborateurs. En fonction de leurs droits, ils pourront ou non venir les modifier.
- Le nombre de jour annuel moyen. Ce nombre sera utilisé dans le calcul du PRJ de vos collaborateurs. Si le champs est vide, alors par défaut, VSA prendra le nombre de jour annuel moyen des paramètres par défaut.
- Si la position est permanente ou non
- Le choix d'un tuteur (cette information remonte dans le rapport registre unique du personnel)
- Le lieu du stage (cette information remonte dans le rapport registre unique du personnel)
- Les catégories de salariés concernées par ce contrat
- Le télétravail. Vous pouvez choisir d'autoriser le télétravail, d'autoriser le télétravail en le soumettant à workflow ou de l'interdire
- Si le contrat bénéficie d'un compteur de congés payés et la méthode d'attribution des congés payés. Dans cette catégorie, il est possible de mettre une place une période de renonciation aux jours de fractionnements. Le fait d'activer cette option, obligera vos collaborateurs, pendant toute la période renseignée, de cocher une case lors de la pose de CP pour attester qu'ils renoncent à leurs jours de fractionnement. À noter que ce paramétrage est pour une gestion globale. Si vous souhaitez appliquer la renonciation aux jours de fractionnement uniquement à quelques collaborateurs, l'action devra se faire dans leurs propres contrats de travail (dossier salarié)
- Si le contrat bénéficie d'un compteur de RTT et la méthode d'attribution des RTT



Attention si les contrats de travail ne bénéficient pas de compteur de congés payés et/ou de RTT (si les cases ne sont pas cochées comme ci-dessus), il n'y aura pas de décompte pour ces contrats. De plus dans les paramètres applicatifs vous pouvez paramétrer le fait que VSA calcul les compteurs de RTT et de CP. Pour finir les collaborateurs doivent également avoir le droit de suivi de ces compteurs.